



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du village de Baie-Trinité portant PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, TAXATION ET TARIFICATION pour l'année 2022, tenue le jeudi 6 janvier 2022, à 19h00, à huis clos par voie téléphonique en raison des mesures sanitaires en vigueur selon le décret gouvernemental.

Sont présents :

M. Étienne Baillargeon	Maire
M. Michel Paquet, conseiller	siège n° : 1
M. Yvan Thibeault, conseiller :	siège n° : 2
M. Alain Malouin, conseiller :	siège n° : 3
M ^{me} Thérèse Gendreau conseillère	siège n° : 4
M ^{me} Carole Jourdain, conseillère :	siège n° : 5
M. Jean Proulx, conseiller :	siège n° : 6

En raison des mesures sanitaires en vigueur selon le décret gouvernemental, la séance est à huis clos et par téléphone. La séance est enregistrée et sera disponible aux citoyens sur le site internet de la municipalité.

Monsieur Étienne Baillargeon constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance extraordinaire. La séance débute à 18h38, aucune personne n'est présente.

Ordre du jour:

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire**
- 2. Nomination d'une secrétaire d'assemblée**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022**
- 5. Présentation et adoption du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2022-2023-2024**
- 6. Période de questions basées uniquement sur les points à l'ordre du jour**
- 7. Clôture et levée de l'assemblée**

LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-01-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR : M. Yvan Thibeault

QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-01-02

2. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE la vacance de poste à titre de secrétaire-trésorier

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Carole Jourdain

QUE madame Stecy Martens soit nommée secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-03

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

ATTENDU QUE l'article 954 du Code municipal prévoit que le conseil de la Municipalité doit préparer et adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier et avoir des revenus équivalents aux dépenses;

ATTENDU QUE pour l'exercice financier 2022 de la Municipalité de Baie-Trinité, les revenus et les dépenses s'établissent comme suit :

MUNICIPALITÉ DE BAIE-TRINITÉ			
BUDGET 2022			
DÉPENSES	2022	2021	Variation %
Administration générale: élus-admin.	298 838,00 \$	341 216,00 \$	-14,18%
Sécurité publique: police-incendie-sécurité civile	107 133,00 \$	111 590,00 \$	-4,16%
Transport : voirie, déneigement et voie publique	385 488,00 \$	329 374,00 \$	14,56%
Hygiène du milieu: Aqueduc, égout, vidange et recyc.	121 615,00 \$	121 725,00 \$	-0,09%
Santé et bien-être :	0,00 \$	0,00 \$	0,00%
Aménagement, urbanisme et développement :	66 741,00 \$	66 780,00 \$	-0,06%
Loisirs et culture :	36 077,00 \$	33 921,00 \$	5,98%
Frais de financement, intérêts et provisions :	633 873,00 \$	692 693,00 \$	-9,28%
	1 649 765,00 \$	1 697 299,00 \$	-2,88%
MUNICIPALITÉ DE BAIE-TRINITÉ			
BUDGET 2022			
REVENUS	2022	2021	Variation %
Taxes	655 462,00 \$	662 389,00 \$	-1,06%
Tenant lieu de taxes	146 782,00 \$	146 865,00 \$	-0,06%
Transferts	786 114,00 \$	822 595,00 \$	-4,64%
Services rendus	44 806,00 \$	45 539,00 \$	-1,64%
Imposition de droits	16 601,00 \$	18 401,00 \$	-10,84%
Autres	0,00 \$	1 510,00 \$	0,00%
	1 649 765,00 \$	1 697 299,00 \$	-2,88%

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Paquet

QUE le conseil de la Municipalité de Baie-Trinité accepte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2022 tel que présenté et qu'il soit diffusé sur l'ensemble du territoire de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-04

ADOPTION DU PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

ATTENDU QUE le Code Municipal du Québec, via l'article 953.1, stipule que le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 janvier d'une année suivant un scrutin général, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Gendreau

QUE le plan triennal des immobilisations suivant soit adopté :

2022 :

Investissements	Montant	Mode de financement
Réfection de diverses rues	100 000\$	Subvention transports

2023 :

Investissements	Montant	Mode de financement
Réseau d'aqueduc	500 000\$	Subventions

2024 :

Investissements	Montant	Mode de financement
Réfection de divers rues	100 000\$	Subvention ponctuelle

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS



Aucune question n'a pu être posée en raison du huis clos des mesures sanitaires.

Conformément au deuxième alinéa de l'article 956, les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance traitant du budget portent exclusivement sur le budget.

2022-01-05

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Malouin de clore la séance extraordinaire, l'ordre du jour étant épuisé, il est 18h48.

	
Étienne Baillargeon Maire	Stecy Martens Secrétaire d'assemblée

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.


Étienne Baillargeon Maire

